



CONTRAT D'ENGAGEMENT DU COUREUR

Je, soussigné, _____, déclare, par la présente, m'inscrire à titre de coureur au VÉLO CLUB LONGUEUIL, ci-après nommé le CLUB, pour la saison 2010, ci-après nommée la Présente Saison, le tout aux conditions des règlements mentionnés ci-après et des autres règlements du CLUB.

RÈGLEMENTS :

1. Engagements généraux :

- 1.1. Je m'engage à porter les couleurs du CLUB à toutes les courses cyclistes accréditées par la Fédération Québécoise des Sports Cyclistes, ci-après nommée F.Q.S.C., auxquelles je participerai.
- 1.2. Je devrai porter les couleurs du CLUB si je participe à des courses cyclistes à l'extérieur du Québec, organisées par des organismes reconnus comme la F.Q.S.C..
- 1.3. Je m'engage à respecter tous les règlements du CLUB, tant les règlements actuels que ceux que le conseil d'administration du CLUB pourrait adopter, ainsi que tous les règlements de la F.Q.S.C..
- 1.4. Je pourrai bénéficier de tous les avantages du CLUB dès que j'aurai acquitté le montant de l'inscription annuelle et dans la mesure où je ne suis pas en défaut envers le CLUB quant à l'une ou l'autre de mes obligations envers le CLUB ou quant à l'une ou l'autre des dispositions des règlements du CLUB.
- 1.5. Je m'engage à me conduire en toutes circonstances de façon à faire honneur au CLUB et à ses commanditaires et à ne pas lui porter préjudice de quelque façon que ce soit.
- 1.6. J'accepte que l'on utilise, sans frais pour le CLUB et ses commanditaires, les photos, reportages télévisés, radiophoniques ou autres, ainsi que tout autre moyen d'exposition en privé ou en public aux fins de publicité du CLUB ou de l'un de ses commanditaires.
- 1.7. Si je bénéficie de commandites personnelles, je m'engage à respecter les règles de la politique adoptée à ce sujet par le conseil d'administration.
- 1.8. Je m'engage à ne pas faire de publicité au profit d'un organisme, compagnie ou club qui serait un concurrent ou compétiteur du CLUB ou de l'un de ses commanditaires.
- 1.9. J'accepte que le CLUB utilise aux fins de publicité ou d'exposition ou de visibilité du CLUB ou de l'un de ses commanditaires tout élément faisant partie de mon curriculum vitae.
- 1.10. J'accepte que les profits provenant de la publicité ou de tout autre moyen d'exposition du CLUB, de ses coureurs ou de ses activités demeurent l'entière propriété du CLUB.

- 1.11. **Je m'engage à participer activement à toutes les activités de financement du CLUB soit le Grand Prix Brossard, la vente de 15 billets ou plus de tirage d'un vélo ou toute autre activité de financement qui pourra être mise de l'avant par le conseil d'administration du Club.**

La vente de billets additionnels donnera droit à un coupon de tirage (un coupon par tranche de 5 billets) et permettra de participer à un tirage d'un prix d'une valeur de \$250. Le tirage aura lieu tout juste après celui du vélo, soit le 3 juillet 2010.

2. Frais annuels d'inscription

2.1. Les frais annuels d'inscription payable à la signature du contrat sont de :

- Trois cents vingt-cinq dollars (325,00\$) pour le premier membre d'une même famille.
- Deux cent soixante-quinze dollars (275,00\$) pour le deuxième membre d'une même famille.
- Deux cent vingt-cinq dollars (225,00\$) pour le troisième membre d'une même famille et les suivants.
- Deux cent vingt-cinq dollars (225,00\$) pour la catégorie « bibitte » où seuls le maillot et le casque sont obligatoires.

À noter que les précédents frais annuels incluent le coût de soixante-quinze dollars (75,00\$) pour quinze (15) billets de tirage à cinq dollars (5,00\$) l'unité. Les billets vous seront remis lors de l'inscription et ils devront être rapportés une semaine avant le tirage qui aura lieu le 3 juillet 2010. Les précédents frais incluent également un maillot vendu à rabais par le Club au prix de 50\$ et reflétant les couleurs de 2010. Pour la catégorie junior, ce montant de 50\$ n'est pas applicable compte tenu que le maillot est payé distinctement. Les frais d'inscription sont donc soustraits d'autant.

3. Activités de financement du CLUB

- 3.1. Deux activités majeures de financement sont prévues pour la présente saison soit le Grand Prix Brossard (dimanche le 2 mai 2010) et la vente de billets de tirage d'un vélo.
- 3.2. Ces activités de financement serviront à défrayer les frais d'exploitation du Vélo Club Longueuil.

4. Dépense encourue au nom du Club et allocation pour courses éloignées

- 4.1. Tout coureur, membre du conseil d'administration, ainsi que l'entraîneur, le directeur technique ou tout autre bénévole accomplissant une tâche quelconque pour et au nom du CLUB, doivent obligatoirement obtenir l'autorisation préalable du ou des responsables désignés à cet effet par le conseil d'administration avant de pouvoir faire une dépense susceptible d'être remboursée; ce ou ces responsables consulteront l'entraîneur à ce sujet, si besoin est.
- 4.2. Une allocation de quarante dollars (40,00\$) par nuit par coureur sera remise aux parents du coureur qui participera à une compétition éloignée de Longueuil. Pour 2010, cinq allocations sont admissibles. Pour les catégories Espoir (bibitte, pee-wee, minime et cadet) : une nuit pour la Coupe Québec de Donaconna, deux nuits pour la Coupe Québec d'Alma et également deux nuits pour la Coupe Québec de Val d'Or; pour la catégorie junior : l'équivalent et impliquant un déplacement similaire soit à quelque 200 km et plus de Longueuil.

5. Vêtements représentatifs du CLUB

5.1. Le coureur s'engage à porter en tout temps lors de tous les entraînements du CLUB ainsi qu'avant, pendant et après les compétitions, sur le site de celles-ci, les vêtements aux couleurs du CLUB afin d'assurer le maximum de visibilité au CLUB et à ses commanditaires. Les vêtements obligatoires sont le maillot, le cuissard ou le "bib" et le casque. Pour la catégorie bibitte, seul le maillot et le casque sont obligatoires.

5.1.1. Le coureur (catégories Espoir) doit obligatoirement se procurer les vêtements servant à représenter le CLUB selon les conditions suivantes :

- Le maillot (additionnel, au besoin) du CLUB au coût de soixante-quinze dollars (75,00\$).
- Le cuissard enfant du CLUB au coût de quarante-cinq dollars (45,00\$) ou le bib (cuissard à bretelles) du CLUB au coût de quatre-vingt-cinq dollars (85,00\$).
- Le casque protecteur du CLUB au coût de quarante dollars (40,00\$). Pour les coureurs qui désirent se procurer un casque de qualité supérieure, il faudrait que ce dernier soit de couleur(s) pâle(s), par exemple blanc ou gris.
- Le coupe-vent du CLUB (non obligatoire) au coût de cent vingt-cinq dollars (125,00\$).

À noter que le port d'une paire de gants de vélo est fortement suggéré, à la fois pour le confort ainsi que pour la protection du coureur.

6. Équipement

6.1. Le coureur est responsable de toute pièce d'équipement, outil ou autre bien qu'il emprunte au CLUB. Le coureur n'utilisera l'équipement du club que pour un dépannage de course ou lorsque justifié par le conseil d'administration du CLUB et l'entraîneur ou le directeur technique.

6.2. À la fin de la saison, le coureur doit remettre en bon état au CLUB toute pièce d'équipement, outil ou autre bien appartenant au CLUB.

6.3. Si un coureur est renvoyé du CLUB sur décision des membres du conseil d'administration, soit parce qu'il n'a pas respecté les règlements du CLUB, soit parce qu'il a eu un comportement de nature à porter préjudice au CLUB, soit parce qu'il a eu un comportement fautif envers un des membres du conseil d'administration, l'entraîneur, un officiel ou les représentants d'un autre club cycliste, il devra, sur demande du CLUB, remettre au CLUB toute pièce d'équipement qui appartient au CLUB ainsi que toute pièce de vêtement qui peut l'identifier au CLUB (maillot, manteau, veste thermique, etc.). Le CLUB lui paiera la valeur dépréciée de toute pièce de vêtement remise au CLUB.

COPIE DU COUREUR

Responsabilité du coureur et signature

En m'inscrivant au CLUB, je suis conscient des risques et des dangers inhérents à la compétition cycliste. Je dégage néanmoins et de façon totale et entière le CLUB, son entraîneur, ses membres et dirigeants de toutes responsabilités relatives à tout événement, incident ou accident qui pourraient se produire et quant auquel je pourrais subir des blessures de toute nature ou des bris mécaniques ou matériels, lors des activités du CLUB, à l'entraînement ou en compétition, dans les locaux utilisés par le CLUB, sur le site des compétitions ou à tout autre endroit où le CLUB aura ses activités.

Je déclare par la présente avoir lu et compris la portée de toutes et chacune des clauses du présent contrat d'engagement et je m'engage à les respecter pleinement.

Signé à _____ ce _____, 2010

SIGNATURE DU COUREUR

_____ Mère :
NOM PRÉNOM (en lettres moulées) Père :

_____ ADRESSE VILLE CODE POSTAL

_____ TÉLÉPHONE RÉSIDENCE TRAVAIL et CELLULAIRE

_____ DATE DE NAISSANCE NO D'ASSURANCE MALADIE

_____ ADRESSE DE COURRIEL (parent)

PROBLÈMES PHYSIQUES :
ASTHME
DIABÈTE
ALLERGIES
AUTRES
AUCUN

JE PRENDS LES MÉDICAMENTS SUIVANTS SUR PRESCRIPTION DE MÉDECIN :

Les parents ou tuteurs des membres de moins de 18 ans doivent contresigner ce document; en ce faisant, ils déclarent avoir pris connaissance de toutes les clauses du présent document, en comprendre la portée et accepter que leur enfant fasse partie du CLUB.

SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR

NOTE - Comment avez-vous entendu parler du CLUB ? : _____

COPIE DU CLUB

Responsabilité du coureur et signature

En m'inscrivant au CLUB, je suis conscient des risques et des dangers inhérents à la compétition cycliste. Je dégage néanmoins et de façon totale et entière le CLUB, son entraîneur, ses membres et dirigeants de toutes responsabilités relatives à tout événement, incident ou accident qui pourraient se produire et quant auquel je pourrais subir des blessures de toute nature ou des bris mécaniques ou matériels, lors des activités du CLUB, à l'entraînement ou en compétition, dans les locaux utilisés par le CLUB, sur le site des compétitions ou à tout autre endroit où le CLUB aura ses activités.

Je déclare par la présente avoir lu et compris la portée de toutes et chacune des clauses du présent contrat d'engagement et je m'engage à les respecter pleinement.

Signé à _____ ce _____, 2010

SIGNATURE DU COUREUR

NOM _____ PRÉNOM _____ (en lettres moulées) Mère :
Père :

ADRESSE _____ VILLE _____ CODE POSTAL _____

TÉLÉPHONE RÉSIDENCE _____ TRAVAIL ET CELLULAIRE _____

DATE DE NAISSANCE _____ NO D'ASSURANCE MALADIE _____

ADRESSE DE COURRIEL (parent) _____

PROBLÈMES PHYSIQUES :
ASTHME
DIABÈTE
ALLERGIES
AUTRES
AUCUN

JE PRENDS LES MÉDICAMENTS SUIVANTS SUR PRESCRIPTION DE MÉDECIN :

Les parents ou tuteurs des membres de moins de 18 ans doivent contresigner ce document; en ce faisant, ils déclarent avoir pris connaissance de toutes les clauses du présent document, en comprendre la portée et accepter que leur enfant fasse partie du CLUB.

SIGNATURE DU PARENT OU TUTEUR

NOTE - Comment avez-vous entendu parler du CLUB ? : _____